
Interrogatoire de la citoyenne Cottray par les administrateurs de la police, lors de la séance du 22 brumaire an II (12 novembre 1793)

Citer ce document / Cite this document :

Interrogatoire de la citoyenne Cottray par les administrateurs de la police, lors de la séance du 22 brumaire an II (12 novembre 1793). In: Tome LXXIX - Du 21 brumaire au 3 frimaire an II (11 au 23 novembre 1793) pp. 70-71;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1911_num_79_1_40256_t1_0070_0000_2;

Fichier pdf généré le 19/02/2024

Marne, et qu'en conséquence il la pria de venir la prendre ou de charger quelqu'un d'une procuration pour la lui remettre et lui en donner décharge, en la prévenant qu'il ne pouvait garder cette lettre que deux mois, et que, passé ce délai, il la renverrait au rebut.

Le nommé Grivelet, de retour de Bruxelles est venu chez le déclarant pour retirer la lettre de Mme Charry. N'étant chargé d'aucun pouvoir d'elle, lui a répondu qu'il ne pouvait la lui remettre. Ledit Grivelet lui a dit : « La dame Charry est à Paris, elle est revenue avec moi dans la même voiture, elle reste rue du Sépulchre, hôtel des Asturies, et elle m'a chargé de vous la demander. » Je lui ai refusé en lui disant qu'elle peut venir elle-même la chercher, je ne la remettrai qu'à elle ou à un fondé de pouvoirs. Il lui a répondu qu'elle ne pouvait pas venir, attendu que sa mère était malade. Je lui ai répondu de me laisser tranquille, que je n'avais rien autre chose à lui dire. Voyant qu'il ne pouvait pas réussir, il fit la proposition à Mathurin Georget, domestique du déclarant, comme il allait souvent à Paris, d'emporter avec lui la lettre et le registre des décharges de la poste pour qu'elle le signe et que la dame de Charry lui donnerait pour boire, ce qui n'a pas eu lieu par la prudence dudit Georget, qui en a fait part à son maître.

Lecture faite de ses déclarations, a dit contenir vérité et y a persisté et a signé.

J.-B. GOGUE.

Et ce jourd'hui trois mai mil sept cent quatre-vingt-treize, sept heures du soir, les citoyens André et Stanley, commissaires, nous sommes transportés chez ladite dame Charry à l'effet d'y apposer les scellés sur la porte de son appartement, après avoir fermé une porte qui est sur le petit escalier en dedans à la clef et au verrou en dedans (*sic*) et les volets des deux croisées et de la chambre à coucher de ladite dame, les scellés ont été apposés sur la porte de cette chambre avec un cordon rouge et le cachet de la section, du comité révolutionnaire et du Salut public, de la section du Luxembourg, et de suite avons conduit ladite Emilie Cottray et dame Charry par-devant le département de police, pour être par lui statué ce qu'il appartiendra.

Fait à Paris ce jour et au que dessus.

ANDRÉ, *président*; STANLEY, *membre*.

Ce jourd'hui, cinq du courant, nous, commissaires susnommés, nous sommes transportés rue du Cherche-Midi, chez la citoyenne Charry, à l'effet de lever les scellés qui avaient été apposés le trois du courant, à sept heures du soir, en présence de la citoyenne Luppé Charry et la citoyenne Marie-Charlotte-Françoise Du Liège et nous commissaires. Les scellés ont été levés et ladite dame Charry est entrée dans sa chambre à coucher, a visité, vérifié et constaté ses meubles et effets; est ensuite passée dans une autre pièce ayant deux croisées sur le devant et après la même vérification desdits effets, lecture à elle faite de sa déclaration, a déclaré être la vérité, y a persisté, et a signé ainsi que la citoyenne Du Liège et nous.

STANLEY; LUPPÉ DE CHARRY, DULIÈGE; ANDRÉ, *président*.

D

Interrogatoire de la citoyenne Emilie Cottray par les administrateurs de la police (1).

Commune de Paris, le 3 mai 1793, l'an II de la République, une et indivisible.

Ce jourd'hui 3 mai 1793, 2^e de la République, est comparu par-devant nous administrateurs de la police, une citoyenne amenée volontairement par les membres du comité révolutionnaire de la section du Luxembourg.

A elle demandé ses nom, prénoms, âge, pays de naissance, profession et demeure?

A répondu se nommer Emilie Cottray, âgée de 28 ans, née à Paris, alors paroisse Saint-Paul, femme de chambre, demeurant chez la citoyenne Charry, rue du Cherche-Midi, n° 114.

A elle demandé combien il y a de temps qu'elle demeure chez la citoyenne Charry?

A répondu depuis quinze mois.

A elle demandé si, depuis qu'elle demeure avec la citoyenne Charry, cette dernière a quitté Paris, et où elle est allée?

A répondu qu'au mois de septembre 1792 elle est allée à Fontainebleau, qu'elle y est restée jusqu'au 1^{er} décembre suivant, époque à laquelle est elle revenue à Paris et a descendu chez la citoyenne Beaumont, rue de Grenelle; qu'au commencement de janvier elle est allée demeurer à Issy, chez l'ambassadeur d'Espagne, et que le 24 du même mois elle est partie pour Bruxelles où la répondante l'accompagna, et que le maître de l'hôtel du ci-devant prince Louis les accompagna.

A elle demandé combien de temps elles sont restées à Bruxelles?

A répondu qu'elles y sont restées jusqu'au 10 mars dernier, époque à laquelle elles sont revenues à Paris et sont descendues à l'hôtel des Asturies, rue du Sépulchre.

A elle demandé si elle connaît les personnes dont la citoyenne Charry faisait sa société à Bruxelles?

A répondu qu'elle logeait chez la dame de Castellane et qu'elle voyait très fréquemment et habituellement le ci-devant prince Louis et le ci-devant duc d'Arenberg, tous deux frères, avec lesquels ladite Charry paraissait intimement liée, ainsi qu'avec plusieurs autres personnes dont la répondante ne se souvient pas des noms, mais qu'elle croit être des Hollandais.

A elle demandé de qui la citoyenne Charry était accompagnée à son retour de Bruxelles pour Paris?

A répondu que d'abord elles étaient accompagnées du citoyen Grivelet, actuellement demeurant à Issy, et maître d'hôtel du ci-devant prince Louis d'Arenberg, ensuite d'un particulier que l'on désignait sous le nom de Saint-Jean, et que depuis trois jours la citoyenne Charry a appelé Hernault. Nous observe, à cet égard, la répondante, que jusqu'au jour de la veille de leur départ de Bruxelles, la répondante n'a jamais vu venir dans la maison ce particulier, mais que ledit jour, veille de leur départ, après une longue conférence secrète entre ce particulier et la citoyenne Charry, cette dernière

(1) Archives nationales, carton W 300, dossier 298, 1^{re} partie, pièce 28.

annonça à la répondante que ce particulier les accompagnerait à Paris en qualité de valet de chambre sous le nom de Saint-Jean; qu'en effet ce particulier vint avec elles à Paris en qualité de domestique, qu'il en a fait toutes les fonctions, mais que la répondante a remarqué qu'il écrivait beaucoup de lettres pour sa maîtresse; qu'elle a observé qu'en sa présence d'elle répondante on marquait beaucoup de réserve, mais qu'elle a appris que, quand ledit particulier accompagnait sa maîtresse, particulièrement dans les rues, ils paraissaient être très familiers; qu'à l'époque des dernières visites domiciliaires, ce particulier, sous le prétexte d'une querelle qu'il avait eue avec sa maîtresse, est disparu et qu'il n'est revenu que lundi dernier au soir, que la répondante ignore où il a été et d'où il revenait.

A elle demandé quelles sont les personnes que la citoyenne Charry voit à Paris?

A répondu qu'elle ne voit que la citoyenne Beaumont, et le citoyen Osselin, depuis environ six semaines, et qu'avant son départ pour Bruxelles elle ne voyait pas ce citoyen.

A elle demandé si elle sait comment la citoyenne Charry a fait la connaissance du citoyen Osselin?

A répondu que non, que c'est un soir que la citoyenne Charry l'amena chez elle.

A elle demandé depuis quel temps le particulier qu'elle nous a désigné sous le nom de Saint-Jean est sorti de chez la citoyenne Charry, comment il en est parti et où il est allé?

A répondu qu'il en est parti mercredi matin dernier, à 6 heures, à l'insu de la comparante, qu'elle ignore le motif de ce départ précipité, et où il est allé.

A elle demandé si elle a connaissance que la citoyenne Charry ait des correspondances étrangères?

A répondu qu'elle n'en a aucune connaissance.

Lecture faite, à elle demandé si ses réponses contiennent vérité?

A répondu que oui, qu'elle y persiste, et a signé.

Signé : Emilie COTTRAY.

Sur quoi, nous administrateurs de police disons que la citoyenne Cottray sera à l'instant mise en liberté, à la charge par elle de se représenter à toute réquisition, ainsi qu'elle s'y oblige; disons pareillement que la citoyenne Charry, amenée à la mairie, y sera détenue jusqu'à ce qu'elle ait subi son interrogatoire. Et a, la citoyenne Cottray, signé avec nous.

Signé : Emilie COTTRAY, SOULES, N. FROIDURE.

Pour copie certifiée conforme à la minute, par nous administrateur soussigné.

LÉCHENARD.

E.

Interrogatoire de la femme Charry par les administrateurs de la police (1).

Commune de Paris, le 4 mai 1793, l'an II de la République, une et indivisible.

Ce jourd'hui 4 mai 1793, l'an II de la République, par-devant nous, administrateurs de la

police, en vertu de notre mandat d'amener, est comparue une citoyenne détenue à la mairie.

A elle demandé ses nom, surnoms, âge, profession, pays de naissance et demeure?

A répondu s'appeler Charlotte-Félicité Luppé, femme Charry, âgée de 26 ans, née à Versailles, sans profession, vivant de son revenu, demeurant, à Paris rue du Cherche-Midi, n° 114.

A elle demandé combien il y a de temps qu'elle demeure à Paris, et les différents endroits dans lesquels elle a fait résidence?

A répondu qu'elle a toujours demeuré habituellement à Paris dans différentes maisons religieuses, et ensuite rue du Cherche-Midi.

A elle demandé où est son mari?

A répondu qu'il s'est retiré dans le département de l'Allier, dans un village appelé Leuriot et que depuis 4 ans 1/2 la répondante est séparée de lui.

A elle demandé si elle a des enfants?

A répondu que non.

A elle observé qu'il paraît cependant qu'elle a chez elle un jeune enfant qu'elle élève? A elle demandé le nom de cet enfant et à qui il appartient?

A répondu qu'il appartient au citoyen Jean Devaillant, qu'elle n'a jamais vu, qu'elle ignore même précisément où il est, si ce n'est qu'elle croit qu'il est à l'armée.

A elle demandé comment elle se trouve chargée de cet enfant?

A répondu que la citoyenne Damas l'avait chez elle et en prenait soin, que cette citoyenne se trouvant dans l'impossibilité de lui continuer ses soins et l'enfant appartenant à des parents pauvres, la répondante s'en est chargée depuis le mois de janvier dernier.

A elle demandé, si depuis 1789, elle est sortie de Paris et où elle est allée?

A répondu qu'elle est allée en Nivernais en 1790 et 1791, à Menou et à Crux, qu'ensuite au mois de novembre 1791 elle est allée à Bruxelles où elle est restée jusqu'au 29 avril suivant, jour auquel elle en est partie pour revenir à Paris où elle est restée jusqu'au mois de septembre 1792; qu'à cette époque elle est allée à Fontainebleau où elle est restée jusqu'au 1^{er} décembre suivant, qu'alors elle est venue à Paris, qu'ensuite elle est allée à Issy où elle est restée jusqu'au 25 janvier dernier, époque à laquelle elle est partie pour Bruxelles où elle est restée jusqu'au 11 mars dernier, époque à laquelle elle en est partie pour revenir à Paris où elle est arrivée le 14 du même mois.

A elle demandé quel était l'objet de son voyage dans le Nivernais en 1790 et 1791?

A répondu que c'était pour voir la citoyenne Damas, sa parente et son amie.

A elle demandé quel était l'objet du voyage qu'elle a fait à Bruxelles en 1791?

A répondu qu'elle voyageait alors pour son plaisir et pour voir quelques personnes de ses amis qui y étaient.

A elle demandé les noms de ses amis?

A répondu : d'abord la citoyenne Beaumont, le duc et le prince Louis d'Aremberg; qu'au surplus était fort peu répandue dans la société, qu'elle sait bien qu'il y avait alors beaucoup de Français à Bruxelles, mais qu'elle n'avait point de liaison particulière avec eux.

A elle demandé quel était le motif de son voyage à Fontainebleau en septembre 1792 et chez qui elle est descendue?

A répondu qu'elle accompagnait sa mère et

(1) Archives nationales, carton W 300, dossier 298, pièce 53.